

AUTORISATION D'USAGE À DES FINS THÉRAPEUTIQUES

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015

Standard international pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques

Le Standard international pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (SIAUT) du Code mondial antidopage est un *standard international* obligatoire élaboré dans le cadre du Programme mondial antidopage.

Le SIAUT a été initialement adopté en 2004 et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2005. Il a ensuite été révisé en 2009, 2010 et 2011. La présente version comprend les révisions du SIAUT approuvées par le Comité exécutif de l'Agence mondiale antidopage (AMA) lors de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport le 15 novembre 2013 à Johannesburg et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Le texte officiel du Standard international pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques sera tenu à jour par l'AMA et publié en anglais et en français. La version anglaise fera autorité en cas de divergence entre les deux versions.